


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201208-CC_168_2020-DE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 8 décembre 2020</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 168/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 2 décembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI.</p> <p>Suppléant : Dominique REY.</p> <p>Absents : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCE – Budget annexe ZAC 1 SEMINE – Décision modificative N°2- Régularisation d'imputation en vue de la fin du programme d'aménagement TERRACTEM

Vu

La ZAC a été créée en 196 par délibération du District de la Semine en date du 23/01/1996.

Par délibération du 22/02/199, le district a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Croisée ou ZAC de la Semine

Le district de la Semine avait confié l'aménagement de parcelles pour la création d'une zone d'activité à la Sté SED Haute Savoie (devenue TERACTEM) ainsi l'acquisition des parcelles par acte de concession et de mandat et des avenants ont permis de proroger le terme de ces contrats.

Vu les traités de concessions et convention de mandats, de contrats initialement signés par le District, lequel a été transformé en Communauté de communes, devenue Communauté de communes Usse et Rhône suite à fusion au 1^{er} Janvier 2017.

La délibération CC 232/2018 de la CC Usse et Rhône du 11/12/2018 portant rétrocession des voiries et des biens non commercialisés de la ZAC1

L'acte du 19/06/2019 signé devant Maître LAFAY notaire à Seyssel Ain, portant rétrocession des parcelles composant les délaissés pour cette ZAC ;

La délibération CC 47/2020 du 12 Mai 2020 adoptant le Budget Primitif 2020

Vu la délibération N° 65/2020 en date du 12 Mai 2020, le conseil communautaire valide une fin de travaux d'aménagement pour le dossier de la ZAC I avec TERACTION,

Vu la délibération N° 65/2020 en date du 12 Mai 2020, le conseil communautaire valide une fin de travaux d'aménagement pour le dossier de la ZAC I avec TERACTION,

Mme Sylvie TARAGON vice-présidente chargée des finances indique que :

Selon une étude approfondie des écritures passées sur le budget annexe N° 65300 de la ZAC 1 (devenu le Budget N° 84 400) et compte tenu de l'analyse des opérations comptables présenté par les représentants de la DGFIP aussi des écritures comptables sont nécessaires afin d'effectuer la clôture du Budget ZAC1.

Il s'avère que les remboursements provenant de TERACTION n'ont pas tous été imputés sur le compte 238 de la section d'investissement. Il convient donc de corriger cette erreur d'imputation par l'opération budgétaire suivante :

Section d'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-13241 : Communes membres du GFP	0.00 €	157 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1326 : Autres établissements publics locaux	0.00 €	362 312.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D13 : Subventions d'investissement	0.00 €	519 312.00 €	0.00 €	0.00 €
R 238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immo corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	519 312.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	519 312.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	519 312.00 €	0.00 €	519 312.00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative N°1 sur le Budget ZAC 1

NOTIFIE cette délibération à la Trésorerie de Frangy-Seyssel

NOTIFIE cette délibération à la sous-préfecture de Saint Julien en Genevois.

Le Président
Paul RANNARD

